



Rapport annuel

Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, 2020

Dans le cadre de :

STATISTIQUES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Date de parution : Juin 2021, corrigé en janvier 2022
Domaine : Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

Fin 2020, 341 700 personnes, soit environ 17 % des rentiers AVS et AI, touchaient des prestations complémentaires (PC), ce qui correspond à une augmentation de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est inférieure à la moyenne annuelle d'environ 3 % enregistrée depuis le début du siècle. Les PC sont financées par les recettes fiscales générales de la Confédération et des cantons. Les dépenses ont atteint 5,4 milliards de francs en 2020, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est, là aussi, inférieure à la croissance moyenne des dépenses à long terme, qui est de près de 4 %.

Évolution de l'effectif

Croissance modérée de l'effectif des bénéficiaires de prestations complémentaires

Les PC sont versées à des personnes qui perçoivent une rente de l'AVS ou de l'AI¹ lorsqu'elles sont domiciliées en Suisse et que leurs revenus ne suffisent pas à couvrir leurs besoins vitaux. Le droit à ces prestations d'assurance sous condition de ressources est garanti par la loi. Fin 2020, 341 700 personnes touchaient des PC, ce qui correspond à une augmentation de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est inférieure à la moyenne à long terme d'environ 3 %.

Depuis 2009, et contrairement à ce qui se passait les années précédentes, le nombre de bénéficiaires de PC à l'AI augmente moins vite que celui des bénéficiaires de PC à l'AVS. Toutefois, étant donné que l'effectif des bénéficiaires de PC à l'AI continue à croître, tandis que le nombre de bénéficiaires d'une rente AI diminue, le taux des bénéficiaires de PC à l'AI augmente : 49,3 % des personnes qui perçoivent une rente de l'AI touchent également des PC. La croissance de l'effectif des bénéficiaires de PC à l'assurance-vieillesse (PC à l'AV)² est due principalement à la hausse de l'effectif des rentiers. Dans l'ensemble, le nombre de bénéficiaires de PC et le nombre de rentiers de l'AV augmentent parallèlement à l'évolution démographique, ce qui se reflète dans le taux de PC, resté stable autour de 13 % ces dernières années.

¹ Les personnes bénéficiant d'une allocation pour impotent ou d'indemnités journalières de l'AI ont aussi droit aux PC. Les personnes qui ne peuvent pas prétendre à une rente AVS ou AI parce qu'elles n'ont pas cotisé à ces assurances ou qu'elles ne l'ont pas fait assez longtemps ont droit à des PC dans certaines conditions.

² Par « PC à l'AV », on entend ici uniquement les PC à l'assurance-vieillesse, et non les PC à l'assurance-survivants (AS), qui sont peu nombreuses et présentent une tout autre structure.

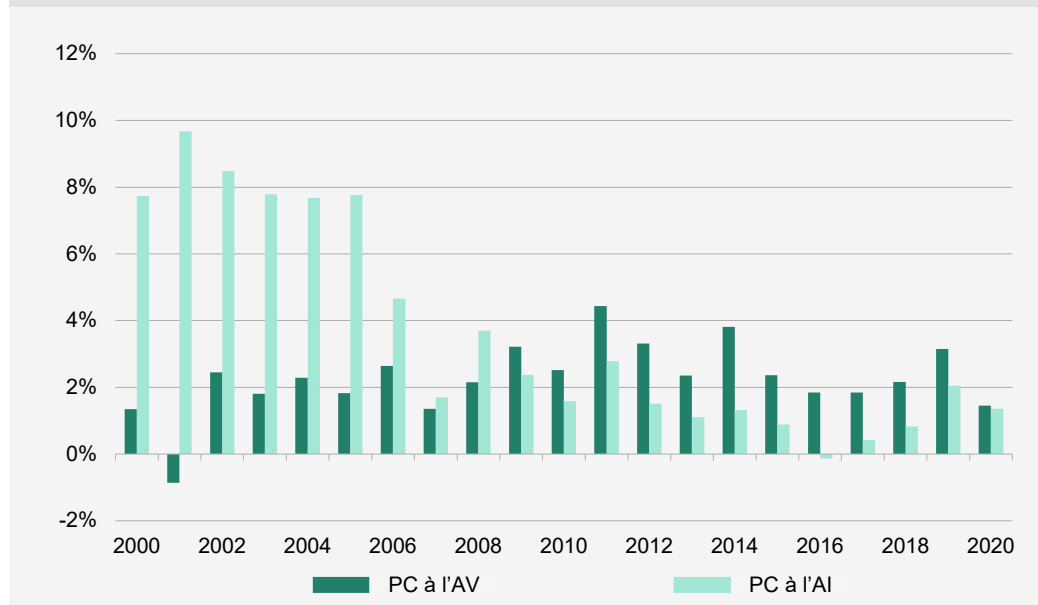
T1 Bénéficiaires de PC par branche d'assurance, fin 2011-2020

Année	Bénéficiaires de PC ¹			Variation par rapport à l'année précédente			Taux de PC : part des rentiers touchant des PC en %		
	Total (AV, AS, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total	PC à l'AV	PC à l'AI	Total	PC à l'AV	PC à l'AI
2011	287 700	175 700	108 500	3,8	4,4	2,8	15,9	12,1	40,0
2012	295 200	181 500	110 200	2,6	3,3	1,5	16,1	12,2	41,3
2013	300 700	185 800	111 400	1,9	2,4	1,1	16,1	12,2	42,7
2014	309 400	192 900	112 900	2,9	3,8	1,3	16,3	12,4	44,1
2015	315 000	197 400	113 900	1,8	2,4	0,9	16,5	12,5	45,2
2016	318 600	201 100	113 700	1,1	1,8	-0,1	16,4	12,5	46,0
2017	322 800	204 800	114 200	1,3	1,8	0,4	16,5	12,5	46,7
2018	328 100	209 200	115 100	1,6	2,2	0,8	16,5	12,5	47,4
2019	337 000	215 800	117 500	2,7	3,1	2,0	16,7	12,7	48,5
2020	341 700	218 900	119 100	1,4	1,5	1,4	16,7	12,7	49,3

1 Les bénéficiaires de PC à l'assurance-survivants (AS) ne sont pas mentionnés séparément.

Source : Statistique des PC, OFAS

G1 Bénéficiaires de PC par branche d'assurance, variation en % par rapport à l'année précédente, 2000-2020



Source : Statistique des PC, OFAS

Entrées, sorties et passages d'une assurance à l'autre

Dynamique de l'évolution : 9 % de sorties et 10 % d'entrées en 2020

La faible augmentation du nombre de bénéficiaires de PC en 2020 masque des changements à la fois divers et nombreux de la nature même des PC. Ainsi, 29 800 personnes, soit environ 9 % de l'effectif enregistré en début d'année, sont sorties du système des PC, tandis que 34 500 personnes, soit environ 10 % de l'effectif initial, ont acquis un droit aux PC.

Changements selon la branche d'assurance

Les changements diffèrent fortement selon la branche d'assurance. Pour les PC à l'AI, la différence entre entrées et sorties s'élève à 5 400 personnes, ce qui correspond à une augmentation de 4,6 %. Les changements d'assurance à l'âge de la retraite jouent néanmoins aussi un rôle significatif. En effet, la plupart des rentiers AI qui touchent des PC continuent d'en percevoir et deviennent alors bénéficiaires de PC à l'AV. Les sorties de PC à l'AI suite à ce changement d'assurance correspondent à 3,3 % de l'effectif initial, soit environ 3 900 personnes. Si l'on déduit ces sorties de l'excédent d'entrées de près de 5 400 personnes, la progression de l'effectif des PC à l'AI n'est plus que de 1,4 %.

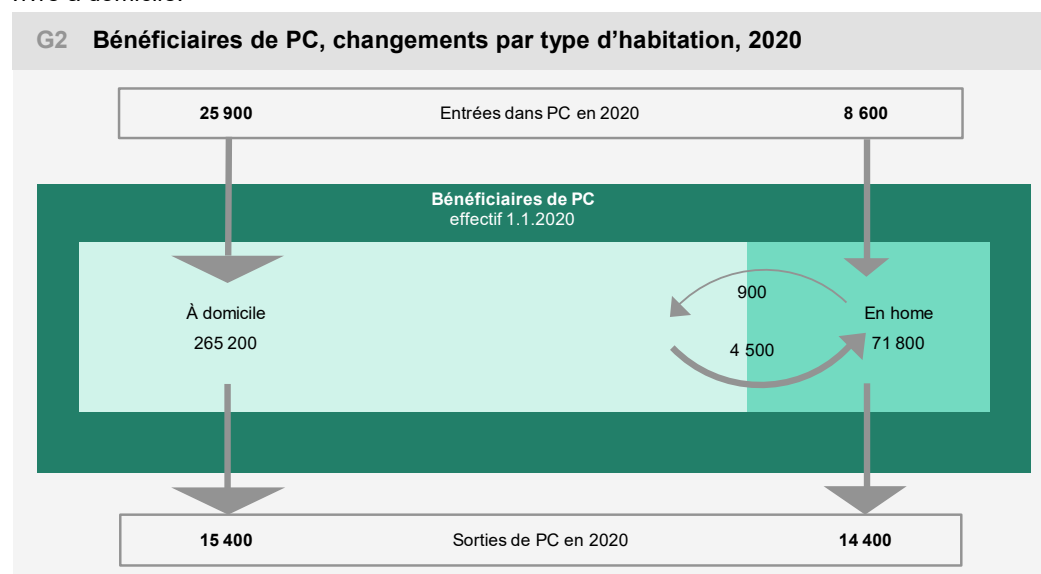
Dans les PC à l'AV, le nombre de sorties dépasse d'environ 900 celui des entrées en 2020. L'effectif des PC à l'AV augmente néanmoins de 1,5 % en raison du nombre d'entrées provenant des PC à l'AI.

T2 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par branche d'assurance, 2020									
Branche d'assurance	Effectif 1 ^{er} janv.	Sorties PC	Entrées PC	Solde	Changement d'assurance			Nombre solde	Effectif 31 déc.
					Sorties	Entrées	Solde		
Nombre de personnes									
Total	337 000	29 800	34 500	4 700	4 400	4 400	0	4 700	341 700
PC à l'AV	215 800	23 700	22 800	- 900	200	4 200	4 000	3 100	218 900
PC à l'AS	3 800	200	500	200	400	100	-300	0	3 700
PC à l'AI	117 500	5 800	11 200	5 400	3 900	100	-3 800	1 600	119 100
En % de l'effectif initial									
Total	100,0	8,8	10,2	1,4	1,3	1,3	0,0	1,4	101,4
PC à l'AV	100,0	11,0	10,6	-0,4	0,1	1,9	1,9	1,5	101,5
PC à l'AS	100,0	6,2	12,3	6,0	10,2	3,1	-7,0	-1,0	99,0
PC à l'AI	100,0	5,0	9,5	4,6	3,3	0,1	-3,2	1,4	101,4

Source : Statistique des PC, OFAS

Changements par type d'habitation

On peut également considérer les entrées et les sorties sous l'angle du type d'habitation. On constate alors que le nombre de bénéficiaires de PC séjournant dans un home a diminué de 2,9 %, alors que celui des bénéficiaires vivant à domicile a augmenté de 2,6 %. Dans les homes, les sorties ont augmenté de 20,0 % (contre 17,9 % l'année précédente), mais les entrées de 11,9 % seulement (contre 13,3 % l'année précédente). Cette évolution pourrait s'expliquer par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une augmentation de la mortalité dans les homes d'une part et le report de nouvelles admissions d'autre part. Les sorties des bénéficiaires de PC résidant à domicile correspondent quant à elles à 5,8 % de l'effectif initial, contre 9,8 % pour les entrées. Par ailleurs, 1,7 % des bénéficiaires sont entrés dans un home, où ils continuent à avoir besoin de PC, tandis que 1,2 % des pensionnaires de home bénéficiant de PC sont retournés vivre à domicile.



Source : Statistique des PC, OFAS

T3 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par type d'habitation, 2020

Type d'habitation	Effectif 1 ^{er} janv.	Sorties PC	Entrées PC	Solde	Chang. type d'habitation			Total solde	Effectif 31 déc.
					Sorties	Entrées	Solde		
Nombre de personnes									
Total	337 000	29 800	34 500	4 700	5 400	5 400	0	4 700	341 700
À domicile	265 200	15 400	25 900	10 500	4 500	900	-3 700	6 800	272 000
En home	71 800	14 400	8 600	-5 800	900	4 500	3 700	-2 100	69 700
En % de l'effectif initial									
Total	100,0	8,8	10,2	1,4	1,6	1,6	0,0	1,4	101,4
À domicile	100,0	5,8	9,8	3,9	1,7	0,3	-1,4	2,6	102,6
En home	100,0	20,0	11,9	-8,1	1,2	6,3	5,1	-2,9	97,1

Source : Statistique des PC, OFAS

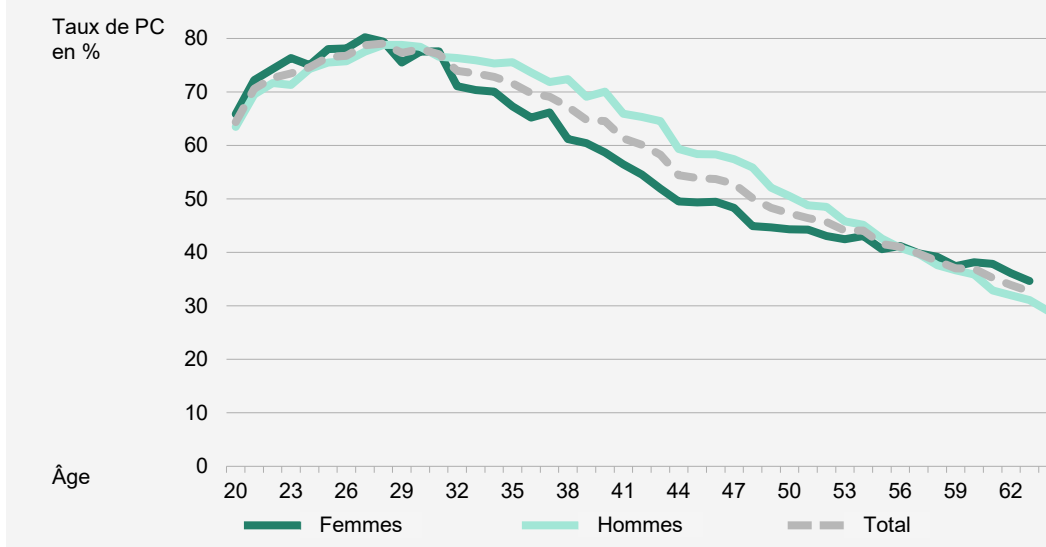
Taux de bénéficiaires de PC

Les rentiers AI sont nombreux à être tributaires des PC

Dans l'AI, 49,3 % des rentiers touchent des PC. Ce taux est compris entre 60 % et 80 % pour les personnes âgées de 20 à 30 ans. Ces pourcentages élevés sont dus au fait que les jeunes invalides n'ont pas exercé d'activité lucrative, ou seulement pendant peu de temps, et qu'ils ne disposent donc que de petites rentes de l'AI et de la prévoyance professionnelle (voire pas de rente du tout pour cette dernière). Il est rare qu'ils aient d'autres sources de revenus. De plus, ils vivent plus souvent dans un home, où ils doivent faire face à des coûts élevés. Ce groupe de bénéficiaires dépend longtemps des PC. Les personnes qui touchent une rente de l'AI à un âge plus avancé sont généralement dans une meilleure situation financière, raison pour laquelle le taux de PC diminue progressivement pour atteindre près de 30 % dans le cas des personnes proches de l'âge de la retraite. Le taux de PC indique la part des bénéficiaires de rente en Suisse qui touchent des PC.

G3.1 Taux de bénéficiaires de PC à l'AI, selon l'âge et le sexe, fin 2020

PC à l'AI : 119 100 bénéficiaires



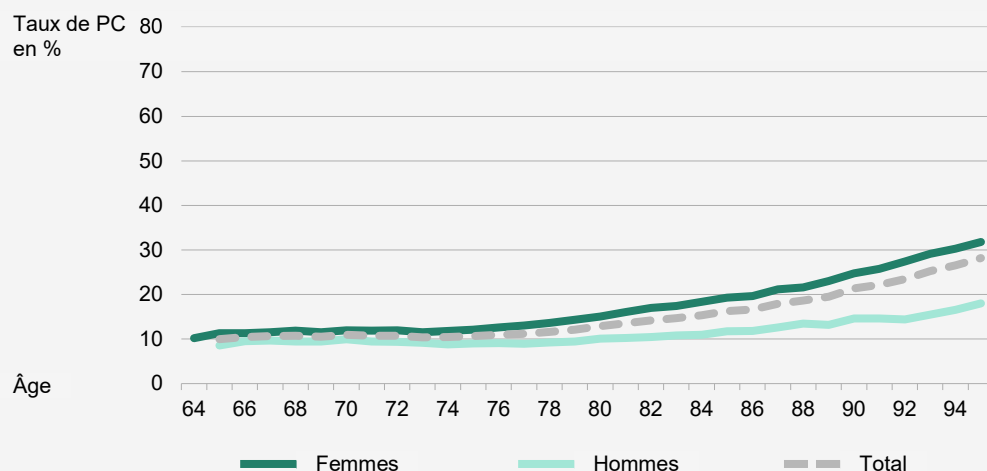
Source : Statistique des PC, OFAS

Dans l'assurance-vieillesse, 12,7 % des rentiers sont tributaires des PC. Seuls 8,4 % des nouveaux rentiers AVS ont droit à des PC³, contre 21,4 % des rentiers de 90 ans. Le taux de PC augmente donc avec l'âge : plus une personne est âgée, plus elle risque d'être tributaire des PC. Cette tendance est liée à la probabilité croissante avec l'âge d'entrer dans un home et aux frais que cela entraîne, frais que de nombreuses personnes ne peuvent pas assumer par leurs propres moyens, ou pas sur une longue période.

³ Environ la moitié des nouveaux rentiers AVS touchaient déjà des PC à l'AI.

G3.2 Taux de bénéficiaires de PC à l'AV, selon l'âge et le sexe, fin 2020

PC à l'AV : 218 900 personnes



Source : Statistique des PC, OFAS

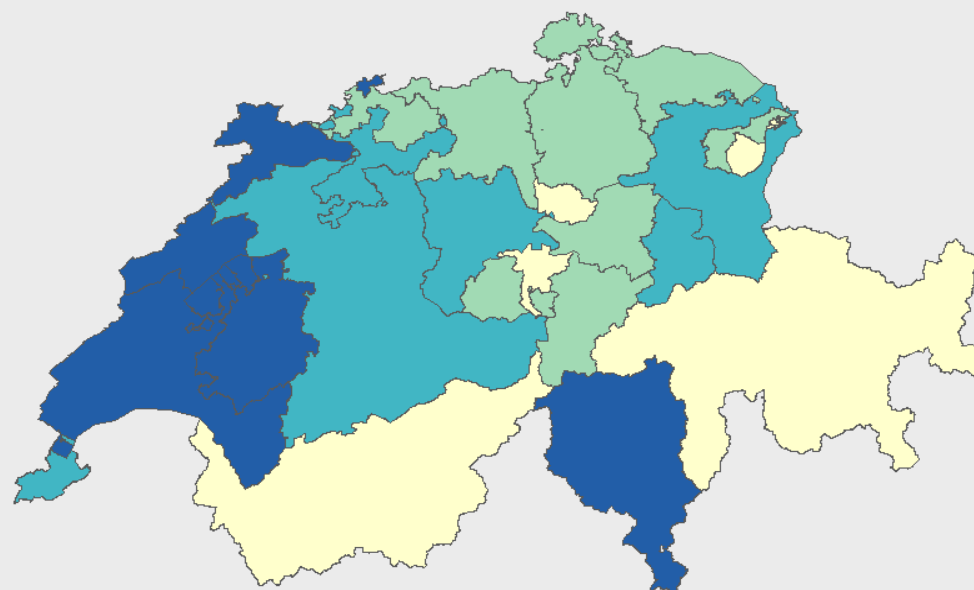
La moitié des personnes vivant dans un home ont recours aux PC

Les PC jouent un rôle important dans le financement des séjours dans un home. Environ la moitié des pensionnaires de home en sont tributaires. Avec les prestations de l'assurance-maladie et parfois celles des pouvoirs publics, les PC contribuent à couvrir les frais d'un séjour dans un home, qui dépassent souvent la capacité financière des rentiers. En 2020, 69 700 bénéficiaires de PC vivaient dans un home, soit 20,4 % de l'ensemble des bénéficiaires de PC. Par rapport à l'année précédente, l'effectif des bénéficiaires de PC vivant dans un home a diminué (-2,9 %). Comme mentionné ci-dessus, la pandémie de COVID-19 pourrait expliquer cette baisse.

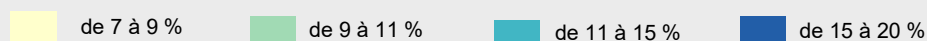
Taux de PC dans les cantons

Le recours aux PC varie fortement selon les cantons. Pour les comparaisons intercantoniales, nous nous limitons aux bénéficiaires de rentes de vieillesse.

G3.3 Taux de PC dans les cantons, fin 2020



PC à l'AV: Taux de PC en % par canton, fin 2020



Source : Statistique des PC, OFAS

Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, 7,1 % des rentiers AVS touchent des PC, alors que ce taux est de 20,2 % à Bâle-Ville. Les chiffres des autres cantons se situent entre ces deux extrêmes. Outre Bâle-Ville, la plupart des cantons romands et le Tessin affichent des taux de PC élevés. Dans tous ces cantons (mis à part Genève), plus de 15 % des personnes ayant atteint l'âge de la retraite perçoivent des PC. Quant au groupe des cantons avec de faibles taux de PC, il comprend, outre Appenzell, ceux de Nidwald, des Grisons, du Valais et de Zoug. Dans ces régions, moins de 9 % des personnes à la retraite ont recours aux PC.

Dépenses au titre
des PC

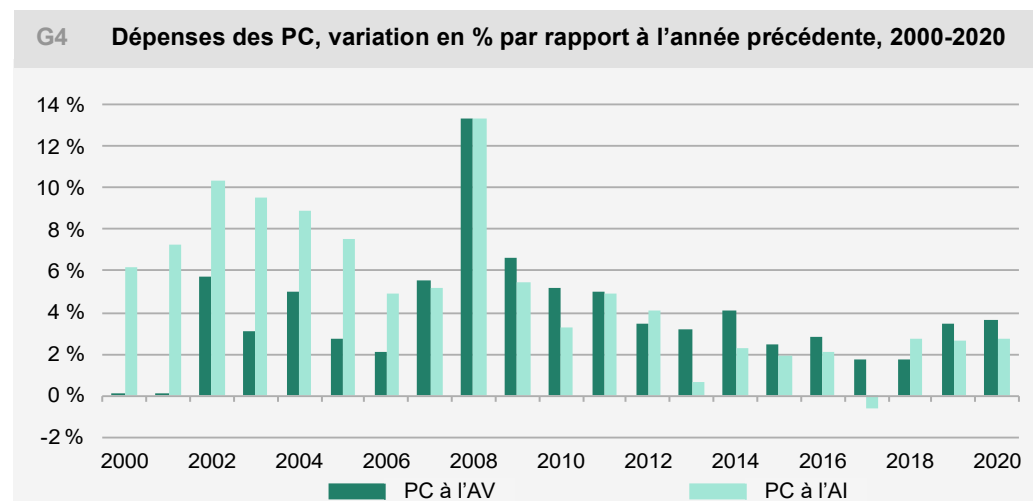
Les dépenses au titre des PC se montent à 5,4 milliards de francs

Les PC sont financées par les recettes fiscales générales, à hauteur de 30 % par la Confédération et de 70 % par les cantons. Les PC versées en 2020 ont atteint 5,4 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 3,2 % par rapport à l'année précédente.

À l'exception de 2012 et de 2018, la progression des PC à l'AI est moins marquée que celle des PC à l'AVS. L'exception observable en 2012 tient à la réduction de moitié de l'allocation pour impotent pour les pensionnaires de home.

T4 Dépenses au titre des PC, 2011-2020						
Année	Dépenses au titre des PC en millions de francs			Variation en % par rapport à l'année précédente		
	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI
2011	4 275,9	2 439,0	1 836,9	4,9	5,0	4,9
2012	4 435,9	2 524,5	1 911,4	3,7	3,5	4,1
2013	4 527,9	2 604,6	1 923,2	2,1	3,2	0,6
2014	4 678,7	2 712,1	1 966,6	3,3	4,1	2,3
2015	4 782,1	2 778,4	2 003,7	2,2	2,4	1,9
2016	4 901,3	2 856,5	2 044,9	2,5	2,8	2,1
2017	4 939,0	2 906,7	2 032,3	0,8	1,8	-0,6
2018	5 043,6	2 956,3	2 087,3	2,1	1,7	2,7
2019	5 199,2	3 057,6	2 141,6	3,1	3,4	2,6
2020	5 367,9	3 167,6	2 200,4	3,2	3,6	2,7

Source : Statistique des PC, OFAS



Source : Statistique des PC, OFAS

40 % des dépenses au titre des PC tiennent aux frais supplémentaires liés au séjour dans un home

Depuis l'introduction de la nouvelle péréquation financière en 2008, l'évolution des dépenses des PC peut être considérée sous un autre aspect encore, puisqu'une distinction est faite depuis lors, pour les PC périodiques (sans les frais de maladie et d'invalidité), entre couverture du minimum vital et frais supplémentaires liés au séjour dans un home. Pour les personnes qui vivent chez elles, l'intégralité des PC périodiques sert à garantir le minimum vital. Dans le cas des pensionnaires de home, pour déterminer la part du minimum vital, on calcule quel serait le montant des PC si la personne vivait chez elle. La Confédération assume 5/8 du minimum vital. La part qui ne sert pas à la couverture des besoins vitaux – c'est-à-dire les frais supplémentaires liés au séjour dans un home – est financée par les cantons.

Une petite moitié des dépenses totales des PC est consacrée à la couverture des besoins vitaux. Cette somme a augmenté en moyenne de 3,2 % par année depuis 2008. Les frais supplémentaires liés au séjour dans un home ont pour leur part augmenté de 2,7 % en moyenne. Ce taux de croissance ne permet toutefois guère de tirer des conclusions sur l'évolution des frais de home. En effet, de nombreux cantons ont réorganisé en profondeur le financement des frais de home en 2011, de sorte qu'une partie de ces frais n'est plus couverte par les PC.

Les frais de maladie et d'invalidité n'ont diminué de 0,1 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution est probablement due à la pandémie : durant le confinement, le nombre de consultations médicales était nettement plus bas que les autres années.

Les frais de maladie et d'invalidité représentent environ un dixième des dépenses totales des PC.

T5 Dépenses liées aux PC par type de garantie, 2011-2020								
Année	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité
		Minimum vital	Frais supp. dus au home			Minimum vital	Frais supp. dus au home	
Dépenses des PC en millions de francs					Variation en % par rapport à l'année préc.			
2011	4 275,9	2 052,5	1 859,0	364,4	4,9	5,7	3,5	8,2
2012	4 435,9	2 115,5	1 930,6	389,8	3,7	3,1	3,9	7,0
2013	4 527,9	2 176,8	1 944,6	406,4	2,1	2,9	0,7	4,3
2014	4 678,7	2 237,8	2 008,1	432,8	3,3	2,8	3,3	6,5
2015	4 782,1	2 291,2	2 035,2	455,7	2,2	2,4	1,4	5,3
2016	4 901,3	2 353,0	2 081,3	467,0	2,5	2,7	2,3	2,5
2017	4 939,0	2 413,1	2 051,5	474,4	0,8	2,6	-1,4	1,6
2018	5 043,6	2 481,2	2 072,1	490,3	2,1	2,8	1,0	3,4
2019	5 199,2	2 566,6	2 109,3	523,2	3,1	3,4	1,8	6,7
2020	5 367,9	2 687,4	2 157,6	522,9	3,2	4,7	2,3	-0,1

Source : Statistique des PC, OFAS

Montant des PC pour une personne vivant à domicile : 1 200 francs

Le montant des PC dépend fortement du type d'habitation. Les bénéficiaires de PC vivant à domicile ont touché 1 200 francs par mois en moyenne en 2020. Les personnes séjournant dans un home ont pour leur part touché 3 400 francs en moyenne, soit un montant presque trois fois supérieur. En entrant dans un home, une personne voit en général ses dépenses augmenter considérablement. Au prix de l'hébergement, il faut souvent ajouter des frais de soins et d'assistance. Les prestations de soins sont prises en charge par l'assurance-maladie, mais près de la moitié des pensionnaires de home ont besoin de PC pour couvrir les frais restants. En d'autres termes, la perception de PC tient aux coûts élevés pour les pensionnaires de home et à la faiblesse des rentes pour les personnes vivant à domicile.

On constate par ailleurs une différence entre les PC à l'assurance-vieillesse et les PC à l'assurance-invalidité : les prestations versées aux rentiers AI sont nettement plus élevées, car ces personnes ont des revenus réguliers plus bas.

T6 Montant moyen des PC par mois pour une personne seule sans enfant, 2019 et 2020

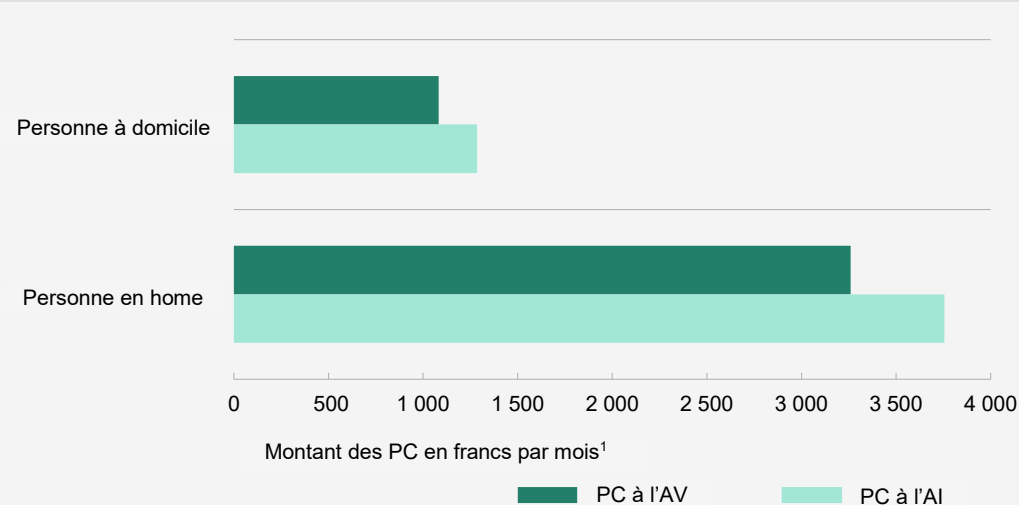
Type d'habitation	Montant des PC en francs par mois ¹						Variation en % ²		
	Total (AV, AI)	2019 PC à l'AV	2019 PC à l'AI	Total (AV, AI)	2020 PC à l'AV	2020 PC à l'AI	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI
Total	1 763	1 709	1 859	1 773	1 716	1 871	0,6	0,4	0,6
À domicile	1 141	1 062	1 270	1 160	1 083	1 286	1,7	2,0	1,3
En home	3 337	3 175	3 698	3 417	3 259	3 755	2,4	2,6	1,5

1 PC périodiques, y c. remboursement de la prime d'assurance-maladie.

2 Variation en % par rapport à l'année précédente.

Source : Statistique des PC, OFAS

G5 Montant moyen des PC par mois pour une personne seule sans enfant, 2020



1 PC périodiques, y c. remboursement de la prime d'assurance-maladie

Source : Statistique des PC, OFAS

PC et réduction de primes de l'assurance obligatoire des soins

16,8 % des bénéficiaires de PC ont droit uniquement à la réduction des primes

La prise en charge totale ou la réduction de primes de l'assurance-maladie permet de garantir aux personnes de condition économique modeste une couverture d'assurance à un prix supportable. Il relève de la compétence des cantons de déterminer quelles exigences doivent être remplies pour donner droit à une réduction de primes (chaque canton fixe, par exemple, lui-même la limite de revenu et de fortune qui donne droit à une réduction). En raison des prescriptions cantonales, les conditions d'octroi et le montant des réductions de primes varient d'un canton à l'autre. En revanche, pour les bénéficiaires de PC, il y a lieu d'observer la règle suivante : dans le calcul de la PC, ce n'est pas la prime effective d'assurance-maladie qui est prise en compte au titre des dépenses, mais la prime moyenne cantonale ou régionale⁴. Le montant forfaitaire correspondant à la prime moyenne n'est pas versé au bénéficiaire de PC, mais directement à l'assureur-maladie. Cela permet de garantir que le montant auquel le bénéficiaire de PC a droit soit effectivement utilisé pour le paiement de la prime d'assurance-maladie et non à d'autres fins. Le décompte du montant de la différence entre la prime moyenne et la prime effective est ensuite effectué directement entre l'assureur-maladie et le bénéficiaire de PC. Une réglementation spécifique s'applique pour les personnes dont l'excédent de dépenses est inférieur au montant de la réduction de prime. Pour ces personnes, le montant de la PC annuelle est ajusté au montant de la réduction individuelle des primes (montant minimal de la PC).

⁴ Chaque année, les primes moyennes sont fixées dans une ordonnance par le Département fédéral de l'intérieur.

La Confédération et les cantons assument ensemble les coûts des réductions de primes. Dans certains cantons, les communes sont également impliquées.

En 2020, 341 700 bénéficiaires de PC ont eu droit au montant forfaitaire pour l'assurance obligatoire des soins. Ils représentent environ 15 % du nombre total de personnes auxquelles une réduction de primes a été accordée. Le montant forfaitaire moyen pour l'assurance-maladie obligatoire s'élève à 500 francs par personne et par mois. En 2020, le total des primes de bénéficiaires de PC prises en charge s'est monté à plus de 2,0 milliards de francs. Environ 40 % de la somme globale consacrée à la réduction de primes est ainsi revenue à des bénéficiaires de PC. Ce pourcentage élevé résulte du fait que les bénéficiaires de PC jouissent généralement du remboursement total des primes, tandis que les autres ne reçoivent souvent qu'un subside partiel.

Pour environ 57 300 personnes, soit 16,8 % de l'ensemble des bénéficiaires de PC, le montant de la PC annuelle correspond à celui de la réduction individuelle des primes (montant minimal de la PC).

T7 PC et réduction de primes (RP) de l'assurance obligatoire des soins, 2011-2020						
Année	Bénéficiaires d'une RP¹ dont bénéficiaires de PC			Prestations RP en millions de francs dont bénéficiaires de PC en millions de francs		
	Total	Nombre	en %	Total	en millions de francs	en %
2011	2 273 700	287 700	12,7	4 070,3	1 361,3	33,4
2012	2 308 000	295 200	12,8	3 967,7	1 424,0	35,9
2013	2 253 300	300 700	13,3	4 014,7	1 471,5	36,7
2014	2 191 200	309 400	14,1	4 006,5	1 544,1	38,5
2015	2 222 000	315 000	14,2	4 086,2	1 632,9	40,0
2016	2 278 000	318 600	14,0	4 309,7	1 709,0	39,7
2017	2 217 200	322 800	14,6	4 489,0	1 809,8	40,3
2018	2 219 500	328 100	14,8	4 725,9	1 915,6	40,5
2019	2 318 000	337 000	14,5	4 973,0	2 009,9	40,4
2020	...	341 700	2 054,2	

Source : Statistique de l'assurance-maladie obligatoire, Office fédéral de la santé publique. Statistique des PC, OFAS

Données utilisées

- Relevés statistiques annuels de l'OFAS auprès des organes PC.

Remarques d'ordre méthodologique

- Taux de PC ou taux de bénéficiaires PC : pourcentage des bénéficiaires de rente en Suisse qui touchent des PC.
- Dans les tableaux, le total dans les lignes ou les colonnes peut différer de la somme arithmétique, les chiffres étant arrondis.

Informations sur Internet

- Faits, chiffres et résultats détaillés (tableaux) : www.pc.bsv.admin.ch
- www.ofas.admin.ch

Mentions légales

Éditeur : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Traduction : Service linguistique de l'OFAS, document disponible en français et en allemand

Renseignements : Office fédéral des assurances sociales, domaine MAS, Jeannine Röthlin, tél. 058 462 59 28, data@bsv.admin.ch